

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 45215 B1** (51) Cl. internationale : **H01R 13/11; H01R 4/48; H01R 13/18**
- (43) Date de publication : **31.12.2019**

(21) N° Dépôt : **45215**

(22) Date de Dépôt : **14.12.2017**

(30) Données de Priorité : **15.12.2016 FR 1662556**

(71) Demandeur(s) :
• **Legrand France, 128, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 87000 Limoges (FR)**
• **Legrand SNC, 128, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 87000 Limoges (FR)**

(72) Inventeur(s) :
AUMAITRE, Martin

(74) Mandataire :
M. MEHDI SALMOUNI-ZERHOUNI

(54) Titre : **ELÉMENT DE CONNEXION ÉLECTRIQUE**

(57) Abrégé : L'invention concerne un élément de connexion (1) pour une prise électrique, comportant un corps (100) et une lame ressort (200) logé dans ce corps, ladite lame ressort comprenant, à une première extrémité libre (201), deux branches (211, 212) adaptées à serrer entre elles une broche de connexion introduite dans cet élément de connexion et, à une deuxième extrémité libre (202), au moins une autre branche (221, 222) adaptée à serrer, contre ledit corps de l'élément de connexion, un fil électrique, la lame ressort étant formée d'une seule pièce, par un ruban métallique dont une partie (210) située à sa première extrémité libre comporte une fente longitudinale (210A) séparant lesdites deux branches, ledit corps formant, d'une part, un logement (110) qui reçoit ladite deuxième extrémité libre de la lame ressort, et d'autre part, une alvéole de réception. Selon l'invention, ce corps (100) comprend deux ailes (101, 102) s'étendant chacune selon une direction longitudinale de l'élément de connexion, et comportant chacune une partie plane (111, 112) délimitant partiellement ledit logement (110) et une partie cambrée (123, 124) délimitant partiellement ladite alvéole (120) de réception, et ladite lame ressort (200) est adaptée à coopérer avec lesdites ailes du corps (100) de manière à limiter l'écartement des parties cambrées (123, 124) délimitant l'alvéole de réception.

REVENDEICATIONS

1. Elément de connexion (1; 2) pour une prise électrique, comportant un
5 corps (100 ; 300) et une lame ressort (200 ; 400) logée dans ce corps,
- ladite lame ressort (200 ; 400) comprenant, à une première extrémité
libre (201 ; 401), deux branches (211, 212 ; 411, 412) adaptées à serrer entre
elles une broche de connexion d'un appareillage électrique introduite dans cet
élément de connexion (1; 2) et, à une deuxième extrémité libre (202 ; 402), au
10 moins une autre branche (221, 222 ; 421, 422) adaptée à serrer, contre ledit corps
(100 ; 300) de l'élément de connexion (1; 2), un fil électrique introduit dans cet
élément de connexion (1; 2),
- ladite lame ressort (200 ; 400) étant formée d'une seule pièce, par un
ruban métallique dont une partie (210 ; 410) située à sa première extrémité (201 ;
15 401) libre comporte une fente longitudinale (210A ; 410A) séparant lesdites deux
branches (211, 212 ; 411, 412) adaptées à serrer entre elles la broche de
connexion,
- ledit corps (100 ; 300) formant, d'une part, un logement (110 ; 310) qui
reçoit au moins ladite deuxième extrémité libre (201 ; 401) de la lame ressort (200
20 ; 400), et d'autre part, une alvéole (120 ; 320) de réception de ladite broche de
connexion,
caractérisé en ce que ce corps (100 ; 300) comprend deux ailes (101,
102 ; 301, 302) s'étendant chacune selon une direction longitudinale de l'élément
de connexion, et comportant chacune une partie plane (111, 112 ; 311, 312)
25 délimitant partiellement ledit logement (110 ; 310) et une partie cambrée (123,
124 ; 323, 324) délimitant partiellement ladite alvéole (120 ; 320) de réception,
et en ce que ladite lame ressort (200 ; 400) est adaptée à coopérer avec
lesdites ailes du corps (100 ; 300) de manière à limiter l'écartement des parties
cambrées (123, 124 ; 323, 324) délimitant l'alvéole de réception.
- 30 2. Elément de connexion (1; 2) selon la revendication 1, dans lequel
lesdites deux branches (211, 212 ; 411, 412) de la première extrémité libre (201 ;
401) s'étendent selon un plan moyen de la lame ressort (200 ; 400) et sont
adaptés à s'écarter élastiquement l'une de l'autre parallèlement à ce plan moyen
lors de l'introduction de la broche de connexion dans l'élément de connexion (1;

2).

3. Élément de connexion (1; 2) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la lame ressort (200 ; 400) présente en outre une forme coudée autour d'au moins un axe transversal (T1 ; T3), orthogonal à ladite fente longitudinale (210A ; 410A), situé à proximité de sa deuxième extrémité libre (202 ; 402).

4. Élément de connexion (1) selon la revendication précédente, dans lequel la lame ressort (200) est également coudée autour d'au moins un autre axe transversal (T2), orthogonal à ladite fente longitudinale (210A), situé à proximité de sa première extrémité libre (201).

5. Élément de connexion (1; 2) selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel une portion desdites ailes du corps (100 ; 300) est logée dans la fente longitudinale (210A ; 410A) de la lame ressort (200 ; 400).

6. Élément de connexion (1; 2) selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel le corps (100 ; 300) est réalisé dans un matériau conducteur comprenant un alliage métallique.

7. Appareillage électrique comprenant un élément de connexion (1; 2) selon l'une des revendications précédentes, pour la connexion électrique d'un fil électrique et d'une broche de connexion appartenant à un autre appareillage électrique.